

**Audience Syndicale DGPN.
Dossier ADS & Cadets de la République**

Le vendredi 28 novembre 2008, à 15 heures, le syndicat UNITE Police a été reçu à la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) par Madame Nicole TRICART, contrôleur général chef du pôle des ressources humaines ; la délégation UNITE Police était composée de messieurs Henri MARTINI, Secrétaire général, Jean-Pascal STADLER, Secrétaire national secteur paix publique – migration – frontière, et Daniel DARNIS, délégué national en charge du secteur Adjoints de sécurité et Cadets de la République (option police). S'il nous est impossible de tout énumérer dans ce compte rendu, celui-ci résume néanmoins l'essentiel de cette réunion et sachez que nombre de dossiers ont été abordés à cette occasion.

L'audience s'est déroulée dans un climat constructif et serein, notre interlocutrice ayant été particulièrement attentive à nos diverses remarques. La DGPN n'a, toutefois, pas apporté de réponses directes aux revendications de l'UNITE police. Néanmoins, un accord de principe a été passé sur l'étude de faisabilité de chacune de nos propositions ; des réponses précises seront apportées ultérieurement soit par la DGPN, soit par les autres directions (DFPN, DAPN) sur les parties qui les concernent.

Sur ce dossier particulier et complexe, nous avons mis à l'ordre du jour les points suivants :

LE RECRUTEMENT ADS. Plus de 1 000 jeunes ont signé un contrat en pré-recrutement cette année. Mais qu'en sera-t-il pour l'année 2009 ? Le recrutement sera vraisemblablement très faible, alors que les départs sont plus importants, puisque cette catégorie de personnel servira encore et toujours de **variable d'ajustement budgétaire** pour le ministère en 2009 ! Il faut donc d'ores et déjà envisager une fonte des effectifs dans les commissariats l'an prochain.

LE RECRUTEMENT CADETS. Jusqu'en août 2009, *1 000 cadets de la République* vont préparer le concours de gardien de la paix ; ils arriveront dans les divers services de police début septembre 2009. Cependant, nous nous interrogeons : le recrutement ultérieur sera-t-il conservé en l'état, c'est-à-dire à hauteur de 1 000 cadets de la République, alors que des centres de formation de la police nationale vont être fermés ? Cette légitime interrogation soulève une autre question : comment maintenir dans ces conditions un réel équilibre national en termes de recrutement ? Comment ne pas défavoriser une région par rapport à une autre ? En résumé, **comment préserver l'équité ?**

LES EFFECTIFS ADS EN 2009. Leur nombre se situe entre 9 000 et 9 500 alors que le protocole signé par une organisation syndicale minoritaire en 2008 prévoit une progression jusqu'en 2012 aux alentours de 11 800 ADS. Ces prévisions ne pourront être tenues en raison des impératifs budgétaires fixés pour 2009 et il sera impossible de passer à la vitesse supérieure en 2010, d'autant que des centres de formation seront supprimés.

LA FORMATION INITIALE ADS. De 3 mois actuellement, il serait souhaitable de passer à **4 mois**, voire six, en raison des missions confiées aux ADS. Par ailleurs, il serait intéressant de valider cette période de formation pour ceux qui réussiraient le concours de gardien de la paix (GPX) ; ceci permettrait un allègement de la scolarité initiale quand cette catégorie de personnel entre en école de formation police en tant qu'élève gardien de la paix. En outre, ce ou ces mois supplémentaires pourraient aussi être utilisés pour préparer le concours. Dans une perspective d'optimisation et de synergie, l'UNITE police propose donc **une scolarité différenciée**.

LA FORMATION CONTINUE. **Un constat alarmant :** la difficulté croissante par manque d'effectifs ! Les inégalités se creusent entre les ADS et les cadets de la République pour la préparation au concours de gardien de la paix. Le système est donc à revoir et à améliorer dans les plus brefs délais !

L'EMPLOI DES ADS. Il est urgent de revoir le système ! Nous constatons, en effet, de plus en plus de dérives par rapport au RGEPN et à la circulaire d'emploi ! Il ne se passe pas une seule journée sans que nous soyons interpellés à ce propos par ces jeunes gens, d'autant que, généralement, ces derniers doivent travailler la nuit, le dimanche et les jours fériés sans pouvoir prétendre à un quelconque complément salarial comme les gardiens de la paix.

LES HEURES DE NUIT, DIMANCHES ET JOURS FERIES. IL faut régler définitivement ce dossier au bénéfice de ces jeunes gens méritants que sont les ADS.

LE TUTORAT. Celui-ci est très variable d'une région à une autre, d'un SGAP à l'autre, d'un service à l'autre. Il est urgent de réformer ce système puisqu'il ne fonctionne pas comme il est prévu par rapport aux textes législatifs. Il faut notamment former les tuteurs, les qualifier, etc. Peut-être faudrait-il songer, par exemple, à utiliser les compétences des formateurs qui vont devoir quitter les centres de formations pour les affecter, sur la base du volontariat, sur ce genre de mission spécifique.

Le tuteur doit être un véritable référent. Ce dernier doit pouvoir répondre aux questions des jeunes ADS, les mener vers le métier de policier, mais aussi ouvrir vers d'autres voies professionnelles pour ceux qui n'auraient pas les aptitudes requises.

UN NOUVEAU CONTRAT. Voilà ce que nous proposons, ce que nous réclamons : un contrat de trois ans renouvelable une fois avec une limite d'âge portée à 30 ans. Nous nous opposons donc à la formule envisagée, à savoir : 5 ans + 1 année. Notre décision est motivée par **une double réalité** :

- d'abord, **la baisse du nombre de postes** ouverts au concours de gardien de la paix a pour corollaire **de moindres possibilités de réussite.**
- Ensuite, cette année supplémentaire ne présage rien d'autre qu'un chômage plus lourd à l'avenir. En effet, en allongeant d'une année, nous allons augmenter le coût du chômage pour le ministère vu la précarité de ces emplois. Dès lors, il nous apparaît nécessaire, pour ne pas dire vital de **travailler davantage sur l'insertion professionnelle en fin de contrat**, insertion qui fait aujourd'hui figure de parent pauvre de la profession en dépit des textes existants. D'ailleurs, nous constatons que cette insertion, même si les chiffres montrent qu'elle est bonne dans quelques SGAP, ne dure, hélas, pas dans le temps puisqu'il semblerait que ces jeunes restent, en moyenne, moins de cinq ans dans leur emploi. Or, faut-il le rappeler, la charge du chômage est payée par l'employeur où la personne est restée le plus longtemps. Il serait, par conséquent, peut-être utile de mener une étude sur ce phénomène, d'où notre demande d'audit à ce sujet.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE. En la matière, il faut tout revoir, de **A à Z**, et se donner les moyens pour réussir ! Il y a, en effet, les chiffres et la réalité. En théorie, les ADS peuvent bénéficier de 100 heures de formation annuelle, voire les cumuler en fin de contrat pour se reconverter. Hélas, ces heures sont trop souvent refusées, généralement au seul prétexte qu'il y a un manque d'effectifs dans les services mais aussi un manque de budget. C'est pourtant un droit !

L'INDEMNITE D'EXERCICE POUR LES ADS. Nous souhaitons que celle-ci soit revue à la hausse, d'autant que cette dernière n'a pas évolué depuis sa création. Les ADS ont pourtant autant, voire plus de difficultés que les gardiens de la paix pour se loger, pour subvenir à leurs besoins, fussent-ils primaires, etc. Or, les ADS travaillent sur des cycles identiques au CEA. Tout le monde le sait et nous pouvons le prouver : ils font aujourd'hui un travail de policier (gardien de la paix), les compétences judiciaires en moins.

LE CONCOURS INTERNE. A ce jour, les textes relatifs au concours à un an ne sont toujours pas publiés !!!

Nous proposons notre opposition sur le fait que trop de personnes extérieures à la police nationale vont venir se greffer sur ce concours réservé (agent de police municipale, agent de la ville de Paris, titulaires du BAC PRO Sécurité, cadets de la République, gendarme adjoint, emplois réservés du ministère des armées, etc.). Par conséquent, nous estimons qu'il faut impérativement porter le nombre de postes en interne à 60 % !

Si nous restons sur la base actuelle de 40 %, nous pouvons nous attendre à ce que de nombreux ADS échouent au concours et se retrouvent de facto en fin de contrat sans rien, hormis l'amertume, puisqu'une véritable diminution de poste est engagée.

Le 14 janvier 2008, Madame la Ministre de l'Intérieur a indiqué dans son discours à l'INHES qu'elle désirait faire de la police un véritable ascenseur social d'intégration, en développant des formes plus ouvertes et diversifiées de recrutement. Elle a notamment évoqué un nouveau contrat **attractif financièrement** et renouvelable, mais aussi d'une aide à l'intégration dans la police, ainsi que de la reconversion.

L'UNITE Police a fait des propositions par rapport à ces fondamentaux cités dans ce discours. Ce dernier suscite d'ailleurs nombre d'interrogations, relatives notamment au protocole de 2008 : pourquoi y avoir intégré le concours à un an alors que celui-ci, négocié par nos soins depuis des lustres, est en voie de finalisation ? Pourquoi avoir mis dedans la prise en compte des services accomplis à hauteur de 75 % alors que ce dossier a été préalablement traité par notre organisation ?

UNE COMMISSION DE RATTRAPAGE. Rebondissant sur les déclarations de notre ministre à propos de *L'aspect ascenseur social* et des formes plus *ouvertes et diversifiées de recrutement*, nous proposons d'étudier la possibilité de **promouvoir les jeunes méritants vers le métier de GPX sous une autre forme d'intégration suite à la non-réussite au concours, mais ayant toutes les qualités pour faire carrière à l'intérieur de la police nationale.** Il ne s'agit nullement de remettre en cause le concours républicain mais d'instaurer **une commission de rattrapage** chargée de s'intéresser à titre exceptionnel et sur dossier aux **candidats en fin de contrat ayant échoué de peu au concours** (moins d'un point). L'examen pourrait se baser sur le *livret de suivi*, qui reflète l'intérêt que le jeune porte au métier de policier, sur les *appréciations hiérarchiques* et, en final, sur un oral spécifique. Cette revendication de l'UNITE Police répond non seulement au discours de Madame la Ministre mais aussi aux attentes des ADS.

ADS EN ATTENTE D'INCORPORATION. IL faut trouver une solution de toute urgence à ce scandale ! Il est inadmissible que des ADS lauréats du concours GPX soient contraints d'attendre une à deux années leur incorporation en école de police et réduits au chômage à la fin de leur contrat par la même occasion. Afin de mettre un terme à cette intolérable situation, nous réclamons leur maintien en qualité d'ADS ou tout autre emploi de vacataire durant la période transitoire critique. Dans ces seules circonstances, il faut imaginer **une dérogation afin de proroger les contrats** à titre exceptionnel.

SCOLARITE DES ADS LAUREATS DU CONCOURS GPX. Dans l'hypothèse où la formation initiale des ADS serait relevée à quatre, voire six mois, ne serait-il pas opportun, dans un souci d'efficacité, de raccourcir d'autant leur scolarité en école de police en tant qu'élève gardien de la paix ? Les ADS possèdent, en effet, déjà une réelle expérience professionnelle en matière de police – qui ne sera jamais inférieure à un an (durée minimale pour prétendre au bénéfice du concours) et peut aller jusqu'à cinq, voire six ans si nous entrons dans le processus des deux fois trois ans. L'UNITE Police propose **une formation différenciée**, tout en gardant à l'esprit la nécessité de **conserver un tronc commun** avec les élèves issus du concours externe afin de **maintenir l'esprit de corps**. L'avantage d'une telle réforme serait de disposer plus vite de fonctionnaires opérationnels en service général. Nous estimons que cette proposition est pertinente et aisément réalisable. Par conséquent, nous pensons qu'il n'est pas inintéressant d'en étudier la possibilité en relation avec la DFPN.

PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETE. Comme toujours, nous n'avons pas oublié les 20 000 anciens ADS exclus des futures dispositions sur la prise en compte des services accomplis à hauteur de 75 % du temps passé comme ADS ; c'est notre antienne ! Notre conviction est intacte et notre volonté farouche ! Si aucune négociation ne peut être menée à ce sujet avec l'administration puisque cette dernière considère – à tort – que le chapitre est clos, nous avisons à nouveau celle-ci que des recours seront rapidement mis en place sur l'ensemble du territoire.

UN ORGANE DIRECTEUR. Vu la complexité et la densité du dossier ADS, l'UNITE Police estime plus que jamais nécessaire de rassembler l'ensemble des partenaires autour d'une seule et même table de négociations, ceci afin de mettre un terme à la fâcheuse propension constatée chez nos interlocuteurs à se défausser, à jouer en touche comme l'on dit en sport (« ce n'est pas moi », « je ne peux rien faire », « voyez avec.. »). L'objectif est aussi d'avoir un unique interlocuteur sur ce sujet, car nous perdons trop de temps à chercher qui est responsable de quoi.

L'UNITE Police a donc proposé que soit mis en place un ~~nouveau service de contrôle national~~, **UN ORGANE DIRECTEUR** sous l'égide de la DGPN.

Le dossier Adjoint de sécurité (ADS) a toujours été défendu avec énergie et opiniâtreté par l'UNITE Police.
Cette catégorie de personnel n'a jamais été mise à la marge, ni oubliée.

Nous avons toujours défendu vos intérêts point par point, jour après jour, sans faiblir ni faillir.
OUI, le syndicat UNITE Police est bien le seul – et nous vous le prouvons une fois de plus – à faire de nouvelles propositions pour consolider votre avenir.

Dans les mois qui suivent, comme vous l'avez compris à la lecture du présent document, les priorités seront données sur les axes suivants :

- Concours interne de 40 % à 60 %.
- Augmentation de 50 % de l'Indemnité d'exercice.
- Nouvelle possibilité pour devenir gardien de la paix en fin de contrat.
- Formation différenciée.
- Prise en compte des années pour ceux qui seront exclus du bénéfice des nouvelles mesures.

N'hésitez plus ! Rejoignez l'UNITE Police le syndicat unique !
Seul syndicat à défendre véritablement le dossier ADS & Cadets de la République.

Daniel Darnis
Délégué National secteur ADS & Cadets de la République